

Question écrite

Parade de Noël des tracteurs : demande d'explications

S'il est une tradition désormais bien ancrée dans le district de Delémont, c'est celle de la farandole agricole de Noël. La « Parade des tracteurs », comme on l'appelle aussi, sillonne joyeusement la vallée au soir du réveillon dans un cortège de créations lumineuses avec comme objectif de partager chaleur et esprit de Noël avec la population des communes traversées. Le parcours, d'une trentaine de kilomètres, illumine les principaux villages du district, dont la capitale. A chaque arrêt, on y sert une soupe et du thé pour se réchauffer. Le succès de cette parade ne se fait pas démentir, au vu de l'importante couverture médiatique de l'événement.

L'association organisatrice, composée en majorité de jeunes passionnés de belles mécaniques agricoles, s'est professionnalisée au fur et à mesure des éditions, dans un souci évident de sécurité. Ainsi, le tracé de la parade a été soumis aux autorisations cantonales et une assurance « manifestation » a été contractée par les organisateurs, à leurs frais. Des demandes d'autorisations auprès des autorités des communes concernées ont également été faites. Toutes ont donné leur feu vert, sauf celle de Val Terbi.

On apprenait en effet dans *Le Quotidien Jurassien* du 21 décembre 2025 que la commune de Val Terbi, approchée par les organisateurs, avait mis son veto. L'idée était de marquer un arrêt du cortège dans le secteur de l'Atrium à Vicques. Durée du passage sur le territoire communal : de 30 à 45 minutes tout au plus. Les motifs invoqués par la commune sont d'ordre environnementaux et sécuritaires.

Dans une commune historiquement attachée aux valeurs chrétiennes qui, au surplus, cultive une tradition agricole, ce refus a interpellé une partie de la population. A notre avis, cette petite manifestation ponctuelle s'inscrit dans le cadre du maintien de la cohésion sociale, premier des points du programme de législature 2023-2027.

Précisons que la présente question écrite est cosignée par des représentants des trois formations politiques en place au Conseil général.

Le Conseil communal est prié de répondre aux questions suivantes :

- L'exécutif communal peut-il détailler les motifs qui l'ont conduit à refuser l'autorisation demandée par les organisateurs de cet événement ?
- Estime-t-il, a posteriori, que ce refus était réellement justifié ?
- La commune de Val Terbi exercerait-elle son droit de veto dans le cas où les organisateurs s'entendraient avec les autorités de Courchapoix et/ou Mervelier pour la traversée de ces villages ?

- Faut-il craindre que certaines manifestations, par exemple le motocross de Vicques, puissent être menacées, en regard des arguments invoqués par le Conseil communal ?

Nous remercions le Conseil communal de sa réponse.

Vicques, le 24 mars 2026

Joseph Zmoos (UDC Sympa, 1^{er} signataire)

Cosignataires

Michel Darbellay (PDC-JDC et sympathisants du Centre) :

Patrick Cerf (VTE) :







